

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2009)
Heft: 5

Artikel: Validation des connaissances théoriques et pratiques : leurre ou réalité?
Autor: Magnenat, Marcel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348844>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le commandant de compagnie instruit ses cadres (synchronisation) avant d'instruire la troupe. Hinterrhein, 8.08.2009. Photos © bat chars 17.

Conduite

Validation des connaissances théoriques et pratiques : Leurre ou réalité ?

Marcel Magnenat

Conseils d'entreprises

En ces temps où tout doit être certifié, ISO norm, Euronorm, Eduqua, Milstand et j'en passe, il était temps que l'on se préoccupe de la valeur des acquis qu'un officier peut revendiquer après avoir effectué, en plus de son école de recrue, des services d'avancement.

Historiquement, il faut se souvenir qu'au lendemain du dernier Conflit mondial, on ne se posait pas de questions sur la valeur intrinsèque d'un officier EMG ou d'un colonel, lorsque ces derniers offraient leurs services à une grande banque ou à une importante compagnie d'assurance. Les sésames militaires ouvraient les portes sans que l'on pose l'une ou l'autre question complémentaire.

La reconnaissance de la formation militaire a subi, au cours des ans, une dégradation probablement liée à des événements tels que mai 68, des contestations diverses, le fameux « Rapport Oswald », etc.

A l'initiative de l'Association Suisse des Cadres et avec le soutien efficace de la Société Neuchâteloise des Officiers, la reconnaissance de la formation d'un chef militaire (trois niveaux différents) devrait être validée afin de pouvoir utiliser les acquis et les compétences dans la vie professionnelle au même titre que d'autres formations supérieures.

On peut regretter au passage que cette validation ne soit pas le résultat d'une volonté de nos plus hauts responsables politiques et militaires, mais il est évident que dans notre pays lorsque nous parlons de l'Armée il faut prendre garde aux propos et aux discours que l'on tient.

Aujourd'hui, lorsqu'une entreprise recrute un cadre supérieur et que les candidats mettent en évidence leur formation militaire en qualité d'officier de milice, faut-il le préciser, on assiste à des réticences de plusieurs ordres.

En tout premier, les absences du candidat s'il veut répondre, en cours d'année, à ses obligations militaires, cours techniques tactiques, cours de répétition, formations. De surcroît, s'il est engagé politiquement, on lui rétorquera qu'en plus de son droit légal de vacances ajouté aux obligations politiques et militaires, il sera trop souvent absent pour répondre aux attentes de la société susceptible de l'engager. Lors de la lecture de dossiers de candidature de très haut niveau, il m'est arrivé de constater l'absence de la mention « officier »

par crainte que le dossier soit d'emblée évincé.

Le deuxième point relève très souvent de la méconnaissance du système suisse de milice - ceci plus particulièrement auprès de sociétés multinationales qui ne comprennent pas qu'un pays qui se réfère à la neutralité possède une armée et que ceux qui la servent ont des obligations.

Enfin, la troisième raison repose sur des « on-dit » ou des clichés qu'il serait temps de mettre au rancard. S'il est vrai que parmi l'ensemble des officiers qui servent encore dans l'armée, il se trouve quelques cas d'exception en matière de comportement, comme dans tous les autres secteurs de la vie professionnelle, il ne s'agit pas de généraliser et de considérer que le cadre militaire est automatiquement un être humain qui ne sait s'exprimer qu'en hurlant.

Il s'agit de considérer cette validation, pour l'instant reconnue par l'Association Suisse des Cadres, comme provisoire avant qu'elle ne soit officiellement inscrite auprès de l'OFFT, comme équivalente et complémentaire à des formations de management dispensées dans des institutions publiques ou privées. Il ne saurait être question de jouer l'élitisme en prétendant que seuls les officiers ou sous-officiers ont acquis une formation dans la conduite des hommes, mais il faut rappeler que dans notre pays il n'existe pas encore d'école officielle où l'on forme des hommes à diriger d'autres hommes (des chefs), à l'exception de la formation militaire, laquelle répond à des missions et objectifs bien différents des objectifs de chefs ou de cadres d'entreprises. En revanche, l'aspect « commandement » reste le même et que l'on soit le commandant ou le commandé, cela conduit à une relation qui soulève de plus en plus de difficultés.

L'initiative lancée par l'Association Suisse des Cadres n'est qu'un début. Elle devrait encourager d'autres institutions à se préoccuper de cette validation. Il ne s'agit pas de voir dans chaque cadre militaire un être humain auquel on a appris à guerroyer, mais bien plutôt considérer un chef dans l'acceptation noble du terme et à qui on a inculqué le sens des responsabilités, la capacité d'apprécier les situations, l'esprit de décision et la reconnaissance de la valeur de l'être humain avec le respect que cela implique.

M.M.